

Lors d'affrontements avec le Bloc identitaire sur le cours de Vincennes à Paris, le 5 juin dernier, quatorze antifascistes ont été interpellés, dont quatre ont été inculpés et passent en procès

Contre l'extrême droite homophobe... **SOLIDARITÉ AVEC LES ANTIFASCISTES INCULPÉS**

Suite à des échauffourées avec les fascistes du Bloc identitaire le 5 juin dernier, près d'une quinzaine d'antifascistes ont été arrêtés par la police, dont six ont été placés en garde à vue. Quatre d'entre eux ont été placés au dépôt, puis libérés le lundi 7 juin après près de 50h de garde à vue, avec une convocation à comparaître le jeudi 8 juillet 2004.

**LES DÉTAILS DE
L'AFFAIRE** page 2

**LE BLOC IDENTITAIRE
EN BREF** page 2

**SOLIDARITÉ AVEC LES
ANTIFASCISTES DE L'EST** page 4



NON À L'EXTRADITION DE CESARE BATTISTI !

Le 30 juin, la cour d'Appel de Paris a confirmé l'avis favorable pour son extradition : tous les détails de cette journée (l'audience, le rendu, le rassemblement ...) page 3

L'AFFAIRE DU 5 JUIN 2004

Comme il l'avait déjà fait à l'Ecole Normale la semaine dernière, le Bloc Identitaire a manifesté le 5 juin au matin, cours de Vincennes (en prévision de la venue de Bertrand Delanoë sur le marché), son homophobie sur la place publique, tout comme à Bègles au même moment.

Ces héritiers d'Unité Radicale pensaient pouvoir occuper la rue impunément. Mais, rapidement, plusieurs antifascistes se sont rassemblés pour les empêcher de diffuser leur message homophobe. Suite à des échauffourées avec les fascistes, près d'une quinzaine d'antifascistes ont été arrêtés par la police, dont six ont été placés en garde à vue. Quatre d'entre eux ont été placés au dépôt, puis libérés le lundi 7 juin après près de 50h de garde à vue, avec une convocation à comparaître le jeudi 8 juillet 2004.

Par ailleurs, alors que la police a enregistré les plaintes déposées par les fascistes, dont plusieurs seraient pourtant connus pour leurs antécédents judiciaires, elle a refusé celle que voulait déposer un passant qu'ils avaient agressé sur le marché.

Outre la publicité que lui ont fait les médias autour de sa «soupe identitaire» (dénoncée récemment par de nombreuses associations de solidarité), le Bloc Identitaire semble bénéficier de la bienveillance des services de police, puisqu'aucun de leurs militants n'a été interpellé ce matin-là.

Nous espérons que la justice ne fera pas preuve de la même partialité, et que ceux qui tentent aujourd'hui de s'opposer concrètement et directement à la diffusion des idées homophobes et xénophobes seront prochainement mis hors de cause. ★



Suite à l'affrontement avec les Identitaires : 14 antifascistes ont été arrêtés ; aucun facho n'a été inquiété ; seules les plaintes des militants d'extrême droite ont été enregistrées par la police...

LE BLOC EN BREF

Le Bloc Identitaire a été fondé en 2002 après la dissolution d'Unité Radicale (UR), groupuscule d'extrême droite regroupant les différents GUD, les nationalistes-révolutionnaires derrière Chritian Bouchet et ayant des contacts avec les anciens du PNFE. Ce groupuscule avait été dissout suite à une tentative d'assassinat du Président de la République par Maxime Brunerie, militant d'Unité Radicale et du MNR.

À la tête du Bloc Identitaire on retrouve aujourd'hui, les principaux dirigeants d'UR, c'est-à-dire Fabrice Robert (Ancien conseiller municipal FN, membre du MNR, responsable de la revue Jeune Résistance, membre du groupe Fraction), Philippe Vardon (responsable du MNJ du Nice et chanteur du groupe Fraction) et Guillaume Luyt (ancien chef du FNJ), ainsi que André-Yves Beck, chargé de la communication à la mairie FN d'Orange.

Au moment de la fondation du Bloc Identitaire ses dirigeants avaient annoncé vouloir rompre avec le folklore. Il fallait comprendre arrêter toutes références explicites au nazisme et au fascisme. Pourtant, le Bloc Identitaire lors de sa fondation, adopte également le nom de Mouvement Social Européen, qui n'est ni plus ni moins que le nom de la première internationale fasciste créé après la guerre à Malmoë.

Le Bloc Identitaire (BI), en plus des anciens d'UR, va accueillir des déçus du MNR et du MNJ, mais également toute une série de personnes qui ont découvert Unité Radicale avec la campagne médiatique faite autour de sa dissolution. Les dirigeants du Bloc Identitaire, pour recruter plus largement ont au passage abandonné toute trace de la doctrine nationa-

liste-révolutionnaire dans leur discours, pour adopter des positions très réactionnaires et une vision extrêmement raciste du monde. Ce qui fait au final que le Bloc Identitaire, dans ses thèmes et ses slogans, s'apparente à une version plus extrême du FNJ.

Le BI, en bon héritier du GUD, d'Ordre Nouveau, utilise fréquemment la violence verbale et physique pour faire passer ses idées. Mais le Bloc Identitaire a adopté également de nouvelles méthodes de militantisme pour un mouvement d'extrême droite. Ainsi, les anciens dirigeants d'Unité Radicale ont décidé à retourner les armes que des organisations tels la LICRA, le MRAP, la LDH ont utilisé contre eux, à savoir le recours à la justice, les campagnes médiatiques, le harcèlement téléphonique ...

Le but premier pour le BI est de se donner une façade légaliste, mais également d'occuper tous ces nouveaux militants. Les campagnes qui ont mobilisé le BI ces derniers temps étaient l'interdiction du groupe de RAP Sniper, et la campagne pour l'Expulsion de Cesare Battisti, et la mobilisation contre l'entrée de la Turquie en Europe. Dernièrement leur nouvelle cible concerne le mariage homosexuel. ★

CONCERT DE SOUTIEN AUX ANTIFASCISTES

À LA MIROITERIE
LE 4 JUILLET

DE 14H À 22H - 5 EUROS

88 rue de Ménilmontant, 20e,
M° Télégraphe ou Ménilmontant

AVEC : les travailleurs de la nuit, hors
contrôle, los 3 puntos, cooking class sirose,
paranoï, r.a.f., les araignees sociales

NON À L'EXTRADITION DE CESARE BATTISTI !

Le 30 juin dernier, la cour d'Appel de Paris a confirmé l'avis favorable pour l'extradition de Cesare Battisti : le gouvernement, et Chirac lui-même ont prévenu qu'ils suivront le Tribunal quelque soit le jugement. Si Battisti se pourvoit en cassation, seule une large mobilisation peut maintenant empêcher l'extradition de Cesare. Voici un bref aperçu de la journée du 30 juin.

La salle était pleine au moment du passage de Cesare Battisti. Le président a lu le texte de la décision, en s'appuyant apparemment sur Schengen II puisque l'Italie n'a pas signé le mandat européen. Ni Cesare Battisti, ni ses avocats n'ont pu prendre la parole dans le brouhaha qui a suivi l'annonce de la décision. Pendant que quelques personnes criaient « honte à la justice », Cesare Battisti et ses avocats sont partis par une petite porte.

Le rendu

La cour d'appel a rejeté « les moyens formés par les défenseurs de l'extraditable et dit qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande d'extradition » de l'Italie. Les avocats ont immédiatement formé un pourvoi en cassation. Ce pourvoi, qui ne devrait être examiné que dans quelques mois, a un effet suspensif sur l'arrêt de la cour. En cas de rejet par la Cour de cassation, il appartient en dernier ressort au gouvernement de prendre la décision d'extradition par décret, les défenseurs de Battisti ayant alors une dernière possibilité de recours devant le Conseil d'Etat.

Les avocats de Cesare avaient tout d'abord mis en avant le principe de l'autorité de la chose jugée, en rappelant que la cour d'appel de Paris avait une première fois, en 1991, rejeté une demande d'extradition. La cour a répondu que la décision de 1991 se fondait sur des mandats d'arrêt alors que celle rendue mercredi est fon-

dée sur les condamnations à la perpétuité prononcées par les tribunaux italiens. Juridiquement, il s'agissait donc d'une nouvelle demande.

Deuxième argument avancé : la procédure de contumace italienne ne serait pas conforme à l'ordre public français et ne respecterait pas la convention européenne des Droits de l'Homme, puisqu'elle ne permet pas un nouveau procès. En fait le droit italien autorise l'inculpé (même celui absent ou en cavale) à se faire représenter par un conseil ou un avocat, les magistrats considèrent donc qu'il « s'est volontairement abstenu de comparaître » et « qu'il n'appartient pas au juge français de s'ériger en censeur de la procédure italienne ».

Enfin, sur la « doctrine Mitterrand » ou la parole de l'État : là encore les magistrats n'ont rien voulu entendre et ont déclaré que « les arguments largement développés à ce titre par les conseils de Battisti ne peuvent être examinés par la chambre de l'instruction en raison même du principe de séparation des pouvoirs. »

Le rassemblement

Vers 14h15, les quelques 150 à 200 personnes rassemblées sur le parvis qui fait face au palais de justice apprenaient la décision de la cour. Quelques échauffourées ont éclaté entre différents manifestants et des journalistes présents, notamment aux cris de « TF1 ment ».

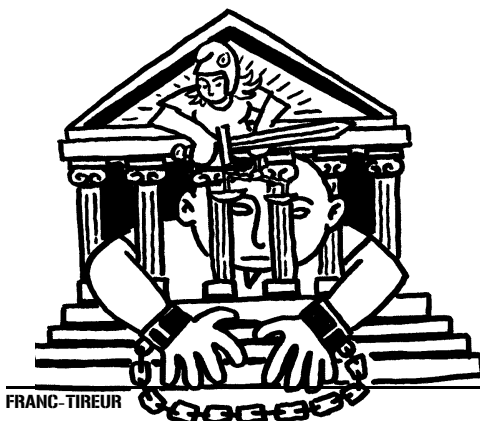


Après l'annonce de la décision faite par Oreste Scalzone, une partie des personnes venues témoigner leur solidarité se sont déplacées en direction du palais d'injustice, où quelques personnes se sont mises à chanter, notamment l'Internationale. Deux camions de police ont barré le boulevard Saint-Michel à quelques mètres de là afin de bloquer la circulation. Après quelques prises de parole et interviews, deux ou trois personnes ont fait un *die-in* spontané en psalmodiant « le droit d'asile est mort ».

Au même moment, vers 15 heures, le petit cordon de CRS a commencé à repousser les personnes rassemblées vers le parvis. Ils ont transporté sans ménagements les personnes allongées jusqu'au trottoir, de façon « virile mais correcte » comme on dit dans les stades de rugby. Puis petit à petit le rassemblement s'est dispersé après qu'il fut pris la décision d'une réunion le jour même afin d'envisager la suite de la mobilisation.

Le SRA, dans la mesure du possible, relaiera les informations sur Cesare, et sur les autres réfugiés italiens et ainsi que les différentes initiatives prises. ★

Source : Infozone & Afp



MESSAGE DE CESARE

Paris, le 1er juillet 2004

Chers amis,

Je souhaite aujourd'hui vous exprimer à tous mes plus sincères remerciements pour le combat que vous avez mené et que vous continuez à mener, pour votre soutien qui n'a jamais fait défaut malgré les revers que nous avons connu. Vous avez toujours été à mes côtés durant ces derniers mois. C'est grâce à vous que, partout en France et en Europe, il a été possible d'entendre dans la tempête une autre voix, forte et sereine. Votre présence indéfectible me va droit au cœur et me donne la force, dans ces moments difficiles, de continuer à tenir le coup et d'espérer.

Je vous embrasse.

LIBERTÉ IMMÉDIATE POUR TOUS LES MILITANTES ET MILITANTS D'ACTION DIRECTE !

**Déclaration de Joëlle Aubron le 16 juin
à sa sortie de la prison de Bapaume**

« Je suis fatiguée, aussi je dirais seulement
trois choses :

*La première est d'être bien sûr contente
d'avoir la possibilité de me soigner.*

*La seconde est que l'application de la loi de
mars 2002 reste cependant pour de nom-
breuses de prisonnières et prisonniers très
en deçà de son contenu même.*

*La troisième est ma conscience de ce que la
libération de mes camarades est une bataille
toujours en cours. Régis est incarcéré depuis
plus de 20 ans, Georges, Nathalie et Jean-
Marc, plus de 17. Je sors de prison mais je
dois d'abord vaincre la maladie avant de
pouvoir envisager une libération au sens pro-
pre. L'objectif reste ainsi celui de nos libé-
rations. »*

La joie de voir Joëlle libérée ne doit pas nous
faire oublier que ses quatre camarades sont
toujours détenus et pour la plupart dans des
états de santé critiques. Une chose simple
peut être faite immédiatement pour eux : leur
écrire !

L'abondance de vos courriers leur montrera
que le soutien extérieur ne les oublie pas.
Une longue lettre, une courte carte, peu
importe : un courrier ce n'est jamais "rien" en
détention ! Nous pensons en particulier à
Nathalie qui se trouve désormais face au
"vide" créé par la libération de Joëlle. Voilà
donc les adresses des militantes et militants
d'AD incarcérés (maj 20 juin 04) :

Jean-Marc Rouillan
914 200, hôpital pénitentiaire
allée des thuyas, 94261 Fresnes.
(nouvelle adresse !)

Nathalie Ménigon
2173 j, CD Bapaume
Chemin des Anzacs - 62451 Bapaume cedex

Georges Cipriani
4364/1239 - M. C. d'Ensisheim
49, rue de la 1ère armée - 68190 Ensisheim

Régis Schleicher
9484 - QI C.P. Clairvaux
10910 Ville-sous-la-Ferté

NOUVELLES D'AILLEURS

LES ANTI-FASCISTES DE IZHEVSK ONT TOUJOURS BESOIN D'AIDE !

Oleg Serebrennikov était un des deux anarchistes qui ont été brutalement battus par des fascistes le 23 février à Izhevsk dans la République Udmurtienne. Son crime ? Manifester contre la guerre en Tchétchénie lors du 60^{ème} anniversaire de la déportation des Tchétchènes et des Ingouchènes. Frappé à coups de pieds et à la tête par une arme en acier, il est heureux d'être toujours en vie, mais il a été hospitalisé deux fois suite à l'agression. IL n'est pas tolérable qu'il soit handicapé à vie uniquement parce que nous ne pourrions pas lui fournir l'aide médicale lorsqu'il en avait le plus besoin. Les hôpitaux les moins chers coûtent 100 roubles par jour, ce qui fait à peu près 80 euros par mois. Nous avons déjà réuni 200 euros pour Oleg, mais cette somme a déjà été dépensée pour ses médicaments. Sa famille est très pauvre.

SOUTENONS LES 7 ANTI-FASCISTES DE MINSK !

Le mois dernier, sept militants de l'Action Anti-Fasciste de Minsk ont été accusés de « vandalisme malveillant » dans 4 affaires différentes, ce qui peut leur coûter plusieurs années de prison. Des fascistes locaux qui ont été frappés se sont plaints d'avoir été plus sévèrement molestés, ainsi une charge qui aurait été seulement mineure a été commuée en crime.

Le procès des sept est attendu pour le mois de mai - il est très important d'envoyer des fax et de passer des appels téléphoniques dans les jours qui précéderont le procès ! Le Bélarus est peut être le régime le plus autoritaire en Europe, dirigée par un individu mentalement dérangé qui dirige le pays d'une main de fer. Si vous voulez apporter de l'aide par une campagne d'information, contacter les anti-fascistes de Minsk, restless81 (a) mail.com, et Anarchist Black Cross de Moscou.

Anarchist Black Cross de Moscow P.O. Box 13 109028 Moscou Russie
(N'ECRIVEZ PAS LE NOM DU GROUPE SUR L'ENVELOPPE - seulement l'adresse !)
<http://avtonom.org/a4k/>

SOLIDARITÉ AVEC LES ANTIFASCISTES SLOVAQUES !

Le 7 mai dernier a été une journée noire pour l'association antifasciste et antiraciste Ludia proti rasizmu : en effet, dans la nuit du 6 au 7 mai, les locaux de cette association ont été incendiés et une grande partie du matériel détruit (ordinateurs, photocopieuse...), très vraisemblablement par des néo-nazis, car le 8 mai est la journée officielle de la victoire sur le fascisme et ce jour-là, les camarades de Ludia proti rasizmu ont pour habitude d'organiser une fête antifasciste. D'ailleurs, trois de leurs membres avaient été agressés la semaine précédente alors qu'ils collaient des autocollants invitant à cette fête antifasciste.

Une autre raison est le fait que Ludia proti rasizmu est l'une des organisations antifasciste et antiraciste les plus actives du pays : les camarades sont à l'origine de dizaines de procès contre des néo-nazis, ils offrent une aide juridique aux victimes d'agressions racistes et font un travail de sensibilisation en direction de la population slovaque contre le danger que représentent les groupes néo-nazis. Ludia proti rasizmu a reçu beaucoup de menaces de la part de néo-nazis par le passé, par mail, par téléphone et par la poste. Malgré cela, rien de grave ne s'était produit jusqu'à ce jour. Cet incendie criminel montre leur peur et leur haine ; les camarades antifascistes slovaques n'arrêteront pourtant pas leurs activités, au contraire.

Ils nous demandent notre aide, à leur envoyer aux coordonnées ci-dessous :

Nom du compte : Ludia proti rasizmu

Nom de la banque : Vseobecna uverova Banka,

Adresse de la banque : Mlynske nivy 1, 829 90 Bratislava 25 >No. of the account:
1726183453/0200

BIC - Bank Identifier Code (swift code) SUBASKBX

IBAN:SK31 0200 0000 0017 2618 3453

Pour plus de renseignements : Ludia proti rasizmu
P.O.Box 33 820 04 Bratislava, Slovakia - <http://www.rasizmus.sk>



Le collectif de soutien SRA (Solidarité Résistance Antifa) est un **comité de soutien aux antifascistes emprisonnés** né en 1995 en soutenant «les sept de Berlin» à l'initiative du Scalp-Reflex et de la CNT, de jeunes antifascistes turcs et allemands accusés du meurtre d'un cadre néo-nazi à Berlin en 1994. En 1999, le SRA s'est élargi pour soutenir les **Francs-Tireurs Partisans**, un groupe marseillais dont le principal animateur, Yves Peirat, avait organisé et revendiqué des actions offensives contre des locaux du Front national dans les années 1990. Arrêté le 13 octobre 1999, Yves a été condamné à 5 ans d'emprisonnement et 125 000 francs de dommages et intérêts. Yves Peirat a été libéré le 10 janvier 2003 pour être convoqué un peu plus d'un mois plus tard par un

juge d'instruction pour lui signifier sa mise en examen pour «tentative d'assassinat avec préméditation»... L'affaire reste à suivre. Au cours de sa campagne de soutien avant et pendant le procès d'Yves, puis lors de son incarcération, le SRA a organisé de nombreux débats, concerts, manifestations, rassemblements un peu partout en France, a produit du matériel de soutien (livre, affiches, cartes postales, t-shirts, compilation musicale, etc.) et a sorti 12 numéros de Franc-Tireur, le bulletin du SRA. Si vous voulez en savoir plus sur le SRA, ses activités passées et futures, contactez-nous !

21^{er} rue Voltaire 75011 Paris / Tél. 01 43 48 54 95 /
sra@samizdat.net / <http://solidarite.samizdat.net>